

DOSSIER D'HABILITATION 1- Volet pédagogique *

DU Droit du travail approfondi et dialogue social

UdA | Université d'Auvergne
Bienvenue à l'avenir



- Renouvellement -

UFR de rattachement : Ecole de droit

Etablissements cohabilités :

Responsable du diplôme : Allison Fiorentino, MCF, Gwennaël
François, MCF

Début d'habilitation : *(ne pas renseigner)*

Fin d'habilitation : *(ne pas renseigner)*

* Le dossier d'habilitation est composé de ce volet pédagogique (1) applicable sur toute la durée de l'habilitation, et d'un volet financier (2) annuel, à renouveler obligatoirement chaque année universitaire de l'habilitation en cours. Toute modification de ce volet pédagogique (maquette, MCC...) doit être approuvée par la CFVU.

A - Présentation du projet

I - Contexte générale - Objectifs de la formation

(Décrire intérêt, enjeux, compétences visées)

Cette formation a pour objectif, par l'acquisition de connaissances approfondies, de méthodes de travail juridique et de l'étude de situations concrètes, de former des spécialistes en droit du travail et plus particulièrement dans le dialogue social, c'est à dire des professionnels capables de :

- formuler et analyser un problème complexe et les enjeux pour les parties concernées,
- maîtriser avec rigueur la réglementation et ses dispositifs,
- connaître très précisément le droit applicable au dialogue social
- savoir négocier des accords collectifs.

Renforcer la formation au dialogue social permet de faciliter le dialogue social. Ce DU fait d'ailleurs suite aux propositions émises dans le rapport de Jean Denis Combrexelle (président de la section sociale au Conseil d'État et ancien Directeur général du travail) de renforcer la négociation collective.

La formation est dispensée de façon complémentaire par des universitaires et des professionnels experts dans leur discipline.

Les thèmes forts d'actualité en droit social font l'objet de conférences régulières.

II - Composante porteuse du projet

École de droit

III - Autres composantes de l'UdA et autres établissements participant à la formation

IV - Responsable du DU

Nom, Prénom : FRANCOIS Gwennaël/ FIORENTINO Allison

Statut (PU-PH, MCU-PH, PR, Ingénieur, MCU, vacataire, chargé de recherche) : MCF/ MCF

Coordonnées (courriel, téléphone, adresse postale) : gwennael.francois@udamail.fr ; allison.fiorentino@udamail.fr 41 bd François Mitterrand, CS 20054, 63001 Clermont-Ferrand Cedex, 04 73 17 76 00

V - Composition du Conseil de Perfectionnement

(Commission en charge du suivi du diplôme, le Conseil de Perfectionnement se réunit au minimum une fois par an. Il peut comprendre des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants, personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, étudiants et monde socioprofessionnel. Préciser : Nom, Prénom, Qualité)

Personnels de l'Université d'Auvergne

Le Doyen de l'École de droit ou son représentant

Le Directeur des études de l'école de Droit ou son représentant
 Les responsables pédagogiques du DU
 Deux membres de l'équipe pédagogique
 La secrétaire de scolarité du DU
 La responsable de la scolarité
 Un représentant des étudiants

VI - Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : mai 2015

Première année universitaire concernée par la demande : 2016-2017

Niveau de la formation (*1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} cycle*) : 2^{ème} cycle

Niveau requis pour intégrer la formation (*détail par régime FI/RE/FC si nécessaire*) : Ce diplôme s'adresse principalement aux professionnels en exercice ou en reconversion exerçant dans des métiers liés au droit du travail et à la négociation collective (juriste d'entreprise ; juriste d'entreprise en droit social ; juriste dans les cabinets d'avocats spécialisés en droit social ; juriste dans les organisations et institutions de prévoyance ; juriste et conseil dans les établissements publics avec statut public ou privé ; responsable juridique et/ou directeur juridique de PME ; juriste d'organismes professionnels ou d'organisations syndicales ; rédacteur dans les revues et publications spécialisés en Droit Social ; juriste dans les cabinets d'experts-comptables ; responsable ou directeur des ressources humaines, des affaires sociales ; juriste dans les organismes de sécurité sociale, ...)

Il s'adresse également aux étudiants en formation initiale ayant validé une Licence.

Durée de la formation (*en années universitaires, semaines, heures...*) : 150h (CM) sur une année universitaire

Lieu de la formation (*préciser les adresses postales si lieux autres que les composantes de l'UdA*) : Ecole de droit

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation (*à relier au calcul du tarif d'inscription dans le volet financier*) :

en formation initiale : en attente

en formation continue : en attente

Capacité d'accueil maximale : 30

Ouverture en formation initiale (FI/RE) (*oui, non*) : oui

Ouverture en formation continue (FC) (*oui, non*) : oui

Période d'inscription / candidature : candidature à compter de février N pour une inscription sur l'année universitaire N-N+1 – inscription dès que possible

Contact Scolarité (*nom, prénom, téléphone, courriel*) : Formation continue de l'Ecole de droit – fc.droit@udamail.fr/ 04 73 17 76 59 et Secrétariat des DU de l'Ecole de Droit, du.droit@udamail.fr /

04 73 17 76 12

B - Description de la formation

I - Organisation générale de la formation

(*Préciser périodes et lieux d'enseignement, éventuelles différences d'organisation entre formation initiale et continue,...*)

L'enseignement se déroule à l'École de droit selon un calendrier élaboré en début d'année universitaire

II - Maquette de la formation

(Préciser la structure en unités d'enseignement (UE), éventuellement en matières à l'intérieur des UE, le nombre d'heures d'enseignement à l'intérieur de chaque UE, les modalités de contrôle des connaissances, etc...)

Intitulés Unités d'Enseignement (UE) et Éléments Constitutifs (EC)	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
					Théorique		Pratique		Période d'examen	Coefficient de l'UE
	total	CM	TD	TP	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient		
UE1- Place des relations individuelles de travail dans les conventions collectives <ul style="list-style-type: none"> - Le contrat de travail - La suspension du contrat de travail - Droit disciplinaire et rupture du contrat de travail - Le PSE 		6			Un écrit d'une heure par UE (dernière journée)					
UE2- Relations collectives de travail approfondies <ul style="list-style-type: none"> - Les institutions représentatives du personnel élus (DP, CE, CHSCT) - Le syndicat dans l'entreprise (représentativité, DS, RSS) - Conflits collectifs 		12								
UE 3 : Initiation au droit de la négociation collective <ul style="list-style-type: none"> - Histoire du droit de la négociation collective - Les acteurs de la négociation collective (représentants élus, DS, négociation de branche) 		5								
UE 4 : Les aspects juridiques de la négociation collective <ul style="list-style-type: none"> - Les rapports entre les différentes normes juridiques - Régime juridique de l'accord collectif (conclusion et disparition) - Rédaction de l'accord collectif 		12								
UE5 – Les thèmes de la négociation d'entreprise <ul style="list-style-type: none"> - Négociation sur salaire et temps de travail : - Négociation sur QVT et égalité professionnelle - Négociation sur les parcours 		8								
		6								
		6								
		6								
		12								
		12								
		6								
		16								
		9								
		6								
		8								
		8								

professionnels et emploi		8							
UE6 – Préparer et conduire la négociation :									
- Définir les enjeux et objectifs de la négociation		6							
- Préparer la négociation (documents, participants, accord de méthode...)		6							
- Les séances de négociation		6							
Total		150							

III - Equipe pédagogique

(Donner la liste des enseignants, leur appartenance ou non à l'UdA ; pour les autres, leur qualité)

Nom, prénom, statut (PU-PH, MCU-PH, PR, Ingénieur, MCU, vacataire, chargé de recherche), qualité (profession,...), établissement de rattachement, volume horaire dispensé en CM, TD et TP en face de chaque élément constitutif.

	Nom, Prénom	Statut	Qualité	Etablissement de rattachement
Toutes UE	Allison Fiorentino	Maître de conférences	Co-responsable pédagogique du DU	UdA
	Gwennaëlle Francois	Maître de conférences	Co-responsable pédagogique du DU	UdA
	Jean Julien Perrin	IE	Avocat	Cabinet Juris-Litem
	Hugues Lapalus	IE	Avocat en droit social	Cabinet Barthélémy – Clermont
	Michel Morand	IE	Avocat en droit social	Cabinet Barthélémy – Clermont
	Thierry Hautier	IE	Avocat en droit social	Cabinet Barthélémy – Clermont
	Dominique Holle	IE	Syndicaliste et conseiller prud'homal	CGT
	Thibaut Pichon	IE	Juriste	Michelin
	Anne Pouchol Soulier	IE	Juriste RH	Groupe Centre France
	Christophe Ouali	IE	Avocat en droit social	Cabinet d'Avocats Truno & Associés
	Dominique Refouvelet	IE	Avocat en droit social	Cabinet Fidal

IV - Conditions d'admission

(Définir les conditions d'admission en formation initiale/reprise d'études et formation continue)

- Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme Bac+3 de l'enseignement supérieur (L3 en droit ; L3 en AES ; diplôme d'IEP...)
- Les professionnels confirmés ne justifiant pas des titres requis pourront se porter candidats au titre de la procédure de Validation des Acquis Professionnels (VAP).
- La sélection est faite sur dossier (présélection) puis entretien éventuel avec le responsable pédagogique du diplôme.

V - Règles de délivrance du diplôme

(Règles générales, compensation entre UE, si stages : précisions sur leur validation)

Epreuves

Un écrit d'une heure par UE (dernière journée de l'UE)

Validation

Le DU est délivré dès lors que la moyenne générale obtenue à l'ensemble des épreuves est égale ou supérieure à 10/20.

Une UE est acquise dès lors que la note obtenue à l'examen de l'UE est égale ou supérieure à 10/20. Une attestation de compétences peut être délivrée pour chaque UE validée.

Redoublement

Le redoublement n'est pas autorisé.

Mentions

La moyenne générale au DU détermine la mention :

- Moyenne comprise entre 10 et 12/20 : mention passable
- Moyenne comprise entre 12 et 14/20 : mention assez-bien
- Moyenne comprise entre 14 et 16/20 : mention bien
- Moyenne supérieure à 16/20 : mention très bien

VI - Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation.

VII - Mobilité à l'international

(Préciser si des possibilités de mobilité sont offertes par la formation)

VIII - Modalités particulières relatives au DPC (Développement Professionnel Continu)

Sans objet

Conseil de Gestion de la composante : *(Transmettre l'extrait de PV du Conseil de Gestion)*

Date : 22 mars 2016

avis favorable

avis défavorable

Commentaires éventuels :

Conseil Académique - Commission de la Formation et de la Vie Universitaire accordant l'habilitation *(Date)* :

Début de l'habilitation :

Fin de l'habilitation :

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante
en charge de la CFVU

Le Président de l'Université d'Auvergne

Brigitte BONHOMME

Professeur Alain ESCHALIER